

LA GAZETTE DE MARIN

❧ n°1 - Janvier 2018



www.mairie-marin.fr ❧

1. NOUVEAUTÉ : LA GAZETTE DE MARIN!

Une information associative et municipale à portée de mains! La commune de MARIN innove en vous proposant une édition trimestrielle d'une «Gazette». Ce nouveau support, complémentaire au bulletin municipal, vise à vous informer, tout au long de l'année, de l'ensemble des opérations et réalisations municipales mises en œuvre sur la commune. La commune soutenant la vie associative, propose que ce journal puisse-être l'opportunité de communiquer sur l'évènementiel associatif sous une rubrique intitulée "FLASH ASSO".

2. LA RÉVISION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME DE MARIN (PLU)

En date du 15 décembre 2015, des groupes de travail composés d'élus et animés par l'Agence des Territoires, se sont réunis. Trois réunions publiques ont préalablement été organisées pour présenter, à l'ensemble de la population, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que les orientations à prendre en compte pour être en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais (SCOT). D'importantes décisions ont dû être prises dans le respect du SCOT et conformément à la loi ALUR 2017 (Accès au logement et Urbanisme Rénové) dont l'objectif est de *"réguler les dysfonctionnements du marché, de protéger les propriétaires et les locataires, et de permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires"*. Afin de pouvoir mettre le PLU de MARIN à la norme du GRENELLE II, le conseil municipal, réuni le 19 septembre 2017, a voté la révision du PLU à l'unanimité 18 voix/18 élus. À partir du mois de février 2018, le commissaire enquêteur sera présent pour vous recevoir pendant un mois, en vue de recueillir vos observations sur le projet. Les informations seront communiquées par annonces légales dans la presse, par affichage municipal et sur le site internet de la commune.

3. CONCOURS PHOTO

L'édition 2018 portera sur le thème "MARINSTANTANE"! Des paniers garnis de produits artisanaux locaux seront offerts aux participants pour récompenser les trois photographies gagnantes, sélectionnées par la population à l'occasion du vote organisé à la prochaine fête de la Saint-Jean. A vos appareils à compter du mois de mars!

4. L'AVENIR DE LA « CURE » ?

Une première réunion publique autour du devenir de l'ancien presbytère s'est tenue le 17 octobre dernier. Les résultats de la consultation des habitants ont été restitués. De nombreux échanges ont pu avoir lieu autour des propositions, à l'appui d'informations financières et juridiques portées à connaissance pour évaluer chacune de leur faisabilité. Une seconde réunion publique sera programmée courant de l'année 2018 pour rendre compte du scénario pouvant-être envisagé.

5. PROCHAINS RENDEZ-VOUS DES COMITÉS DE HAMEAUX

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos ambassadeurs pour partager toutes idées utiles au bon vivre sur MARIN.

12 janvier : 19h Pont de Dranse et La zone de Pont de Dranse / 20h15 Marinel

18 janvier : 19h Sussinges / 20h15 Moruel

19 janvier : 19h Chullien /20h 15 Chef lieu

6. «RADAR PÉDAGOGIQUE», BILAN DE L'OPÉRATION

Le radar appartenant à la commune a été mis en comptage place de l'église dans le sens chemin de la COLOMBIERE via place de l'église sur la période du 22/09/2017 au 02/11/2017, soit une durée de 42 jours.

En quelques chiffres :

- 358 est le nombre de véhicules estimés par jour;
- 29.43 % des usagers roulent à plus de 30 km/h (vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée de zone);
- 0,03 % de ces usagers dépassent la vitesse de 50 km/h;
- Les conducteurs dépassant la vitesse de 50 km/h sont au nombre de 11 véhicules sur la période de 42 jours, dont deux ont atteint le maxi de 54 km/h: l'un à 6 h 46 du matin et l'autre à 19 h 17 le soir;
- Le pourcentage restant correspond aux usagers respectant les 30 km/h, soit 70,54 %. Ce résultat sera analysé plus précisément afin de savoir si des mesures de sécurisation sont à prendre. Deux radars pédagogiques ont été installés à demeure, un au bas de MORUEL et l'autre avant la traversée du chemin des écoles.

LA GAZETTE DE MARIN

no 1 - Janvier 2018



www.mairie-marin.fr

7. L'EAU, L'ÉLÉMENT INDISPENSABLE À VOTRE QUOTIDIEN

Nos ressources en eaux potables proviennent de deux captages dont celui de SAIGNY sur la commune de LARRINGES, qui distribue par gravité et celui des RIPPEES sur MARIN où nous pompons dans une nappe à 22 mètres de profondeur. Ces deux points d'adductions d'eaux suffisent en temps normal à satisfaire la consommation journalière des habitants de notre commune, celle-ci se situant entre 500 et 600 m³/jour. Depuis juillet 2017, ces deux ressources se sont tarées à plus de 55 % à cause du manque de pluie créant un déficit depuis plus d'une année. Ainsi, depuis cet été 2017, notre commune achète et remonte l'eau depuis le réseau de Thonon-les-Bains, environ 300 m³/jour à un coût de 1,10 le m³/électricité comprise, ce qui impacte fortement le budget de l'eau et les finances de la commune. Des pompes installées depuis une dizaine d'années ont été trop sollicitées afin de remonter cette eau : elles sont en conséquence tombées en panne. La réparation a été faite afin d'assurer votre approvisionnement et ceci pour un montant de 10 000 €. Au cours du dernier trimestre 2017, nous avons également réparé une dizaine de fuites sur le réseau. En 4 années, nous avons renouvelé plus de 1,2 kilomètres de réseau vétuste et fuyant.

8. PROTECTION DES PIÉTONS ET ENFANTS

Afin de sécuriser les entrées des écoles et de la cantine, une barrière a été posée. Il s'agit de protéger les zones piétonnes utilisées par les enfants usagers de la périscolaire, mais également signaler et réserver les accès pour les personnes à mobilité réduite. Nous vous remercions de respecter cette réglementation, de ne pas vous garer à cet endroit, y compris en dépose-minute. Il en est de même pour l'accès à l'entrée du stade également sécurisé par une nouvelle barrière.

9. ET INTERNET ?

Pour connaître votre échéance de raccordement à la Fibre optique dont la mise en œuvre est sous la responsabilité du SYANE vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.syane.fr/>, cliquez sur «Vous êtes un particulier».

10. LES VŒUX DU MAIRE se tiendront le vendredi 26 janvier à 19h30 à la salle polyvalente de MARIN. Une invitation personnelle vous sera adressée en cette fin d'année, accompagnée de l'agenda municipal 2018.

FLASH ASSO

11. L'ASSOCIATION FAMILLE RURALE organise le 13 janvier 2018 au stade l'envolée des sapins! Le 3 février le loto, à la salle polyvalente! Soyez au rendez-vous!

12. LE CENTRE DE LOISIRS DE MARIN
Ouverture durant ces vacances d'Hiver 2018, du lundi 12 au vendredi 16 février. Cette semaine associera les activités de neige et de Carnaval. Ouvert à tous, de MARIN et d'ailleurs, les enfants de 3 à 11 ans participeront à la préparation de carnaval 2018 qui aura lieu le mercredi 7 mars à MARIN. Inscription à la journée avec repas ou à la semaine avec ou sans repas. Goûter fourni par l'AFR. Un programme varié et ludique sera disponible début janvier sur le site.

Initiation à l'informatique ouvert à tout public :
au travers de ces séances d'animations, vous allez apprendre les bases de l'informatique, pour utiliser plus sereinement votre ordinateur sous Windows. Au programme le clavier et la souris, les éléments à l'écran : dossiers, fichiers, fenêtres, ranger dans des dossiers, naviguer sur Internet, envoyer et recevoir des messages, créer des documents avec Word, des tableaux Excel. Les personnes inscrites doivent venir avec leur propre ordinateur portable, pas de prêts possibles. 5 séances de janvier à février : 80 euros — Internet, le web et la messagerie électronique.

6 séances de mars à avril : 96 euros - la bureautique, le traitement de texte et les tableurs + adhésion à AFR MARIN : 23 euros.

<http://famillesruralesMARIN.fr/>

Inscriptions tous les lundis de 17 h à 19 h

Renseignements au 04 50 71 19 67

13. L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG de Marin-Publier-Amphion vous informe des prochaines dates des prélèvements de sang qui auront lieu à la salle polyvalente de Publier de 15 h 30 à 19 h 30 : les vendredi 5 janvier 2018, 13 avril 2018, 27 juillet 2018, 2 novembre 2018. Les dons seront suivis d'un repas qui sera ouvert à chaque donneur. On peut donner son sang de 18 à 70 ans.